

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1059

Artikel: Mœurs suisses : le retour des âmes sensibles
Autor: Imhof, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1021100>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le retour des âmes sensibles

(pi) *La Suisse deviendrait-elle un terrain favorable aux ligues de vertu ? Quelques réflexions à partir de trois actualités: les réactions du procureur vaudois aux lignes de «téléphone rose» rendues possibles par un nouveau service des PTT, le retrait de la circulation d'une brochure de l'Aide suisse contre le sida destinée à certains homosexuels et l'aboutissement du référendum contre la révision du chapitre «Infractions contre les mœurs» du Code pénal.*

Le mauvais numéro

Dans de nombreux pays, les PTT mettent à disposition des numéros de téléphone pour des entreprises de services. Par ce biais, il est possible d'entrer en contact avec un avocat, d'écouter des contes ou de se faire dicter une recette de cuisine. Les PTT rétrocèdent à l'entreprise une partie de la taxe encaissée et fixée par elle dans certaines limites. Ce service est disponible en Suisse depuis un mois (numéros dont le préfixe est 156) et, comme il fallait s'y attendre, il a notamment été utilisé pour proposer des conversations érotiques, généralement pré-enregistrées. Il n'en a pas fallu plus au procureur général du canton de Vaud, M. Jean-Marc Schwenter, pour entreprendre une action judiciaire. On peut se demander ce qui a motivé, sur ce sujet, la démarche vaudoise. Il existe en effet depuis plusieurs années des lignes téléphoniques où il est possible d'établir des conversations érotiques avec des personnes rétribuées pour ce travail. Il faut payer d'avance par CCP (la poste à nouveau complice ?) ou faire débiter le montant de la prestation de sa carte de crédit. Une conversation est facturée une soixantaine de francs. Ce genre de service, sorte de 156... haut de gamme, n'a jamais fait l'objet de poursuites. Le procureur vaudois motive son action par l'accès facile au 156... pour des jeunes. S'il y a maintenant un effet de mode, les jeunes qui ont bien d'autres occasions de faire leur éducation sexuelle seront certainement les premiers à se lasser d'entendre des conversations grivoises aux accents alémaniques peu suggestifs et dont la variété est fort limitée.

Le même phénomène a été observé lors des débuts du Minitel avec ses messageries roses. Il ne s'agit maintenant plus que d'un service marginal parmi d'autres. Une évolution comparable est probable pour le 156... Et si sur certaines lignes les propos tenus sont contraires à

la loi, que M. Schwenter poursuive celui qui les a enregistrés et qui les diffuse, mais pas les PTT qui, en l'occurrence, ne font que mettre un réseau à disposition. Ou bien alors il faut également poursuivre la régie parce qu'elle ne vérifie pas le contenu des lettres, dont certaines sont de nature à troubler la morale des enfants qui pourraient en prendre connaissance.

Sida Rester dans la norme

Geneviève Aubry et 52 parlementaires fédéraux n'ont pas apprécié la brochure *Safer sex hard*, éditée par l'Aide suisse contre le sida et destinée aux milieux homosexuels. L'avertissement de la première page est clair: «*Nous avons choisi de regrouper dans une seule brochure des informations actualisées sur les risques d'infection à VIH pouvant découler de pratiques sexuelles considérées par certains comme immorales. Cependant, ces pratiques sont une réalité dans la vie quotidienne de beaucoup, et c'est pourquoi il est important d'en parler, sans fausse pudeur. Quand il est question ici de "violence dans les rapports sexuels", nous partons du principe que tous les intéressés y consentent librement. Nous recommandons aux personnes qui pourraient être choquées par ces pratiques de ne pas poursuivre leur lecture.*»

M^{me} Aubry et ses collègues dénoncent cette «*brochure obscène et sado-masochiste financée par la Confédération*». Avec succès puisque sa diffusion a été interrompue. Cette publication utilise le langage courant du milieu auquel elle s'adresse et passe en revue les risques de transmission du sida pour une série de pratiques qui, il est vrai, pourraient choquer certains. Mais la réaction des parlementaires pose une question grave: la prévention du sida doit-elle se limiter aux gens «dans la norme» et oublier

ceux qui sont le plus menacés sous prétexte qu'il est difficile de les atteindre par voie classique et avec un langage style «Bibliothèque rose»? On voit où ce genre d'attitude nous mène: vers une différenciation entre les «bons» malades du sida (les hémophiles ayant été infectés lors d'une transfusion, les hétérosexuels) et ceux dont la société n'a pas à s'occuper, si ce n'est pour les cacher (les drogués et les homosexuels). L'intervention de M^{me} Aubry revient à légitimer une autorité qui s'adresserait aux Tessinois en allemand sous prétexte qu'ils sont minoritaires. Mais les parlementaires ne s'arrêtent pas là: ils réclament également «*de ne plus permettre au représentant de l'Office fédéral de la santé de siéger dans le Comité Aide suisse contre le sida et de lui retirer ses subventions*». Chacun est libre de trouver une telle brochure déplacée, mais est-ce une raison pour mettre en cause l'entier du travail exemplaire de l'ASS, dont la qualité des actions est largement reconnue, tant en Suisse qu'à l'étranger. On s'étonne que M^{me} Aubry ait trouvé tant de députés (radicaux et libéraux pour la plupart) pour la soutenir dans un règlement de comptes avec l'ASS.

Les mœurs évoluent, pas la loi

Alors que 50 000 signatures auraient suffi, l'Union démocratique fédérale et le mouvement *Oui à la vie* ont récolté respectivement 90 000 et 57 000 signatures pour s'opposer à une révision du Code pénal. On votera probablement au printemps prochain.

Quelques modifications sont plus particulièrement visées par les opposants:

- La libéralisation des relations sexuelles pour les jeunes entre lesquels la différence d'âge ne dépasse pas trois ans. Pour le reste, la majorité sexuelle reste fixée à seize ans.
- L'abandon de la poursuite de la «débauche contre nature» qui vise les relations homosexuelles avec des mineurs de plus de seize ans. Avec la nouvelle norme, les relations homo et hétérosexuelles seront mises sur pied d'égalité, aucune poursuite n'étant possible pour des relations librement consenties à partir de seize ans, sauf si le protagoniste le plus âgé a profité de «liens de dépendance» (rapports d'éducation, de confiance ou de travail, etc).
- La libéralisation de la pornographie

Climat de reprise en main

(cfp) La peur se répand en Suisse alémanique: peur des drogués, peur des étrangers, peur de l'Europe, en bref peur de tout ce qui change les habitudes. On en trouve des traces partout, dans les conversations, dans les médias, dans les comportements.

Tout en attachant la valeur qu'on veut bien leur donner aux sondages, il est intéressant de mentionner quelques résultats de celui qui est publié dans le

magazine mensuel zurichois *Bonus* de ce mois.

Les femmes zurichoises de 15 à 79 ans répondent majoritairement «oui» à la question: «La vie à Zurich est-elle devenue plus risquée?» Ce sont les femmes de 35 à 54 ans qui sont les moins affirmatives, mais 56,3% sont malgré tout d'accord. Les hommes, en revanche, répondent encore à une faible majorité «non» et, fait étonnant, ce sont les jeunes de 15 à 34 ans qui ont le plus de peine à le dire (50,7%).

Ces craintes se reflètent dans des changements de comportement: des personnes avouent éviter certains endroits «brûlants»; le soir, ceux qui le peuvent utilisent plus fréquemment le taxi.

La police n'est d'ailleurs pas inactive. L'hebdomadaire *ZüriWoche*, peu tendre à l'égard des autorités municipales rouges-vertes, notait récemment que la police avait arrêté, en deux mois et demi de lutte antidrogue, 95 Libanais (dont 83 requérants d'asile), 74 Yougoslaves (dont 12 requérants d'asile) et 47 Turcs (dont 23 requérants d'asile) qui en faisaient le commerce. La peur qui règne

dans certaines villes, dont il est difficile de dire si elle est objectivement fondée ou non, provoque déjà la création de groupes de défense qui s'expriment publiquement.

Au surplus, l'amalgame entre drogue et étrangers constitue aussi un élément non négligeable de cette attitude diffuse de repli sur soi. Mais on «oublie» généralement de préciser que la grande majorité des consommateurs, eux, sont suisses. Et c'est bien leur désarroi, leur faiblesse, leur besoin de «s'évader» qui sont à l'origine d'un marché florissant pour certains et meurtrier pour d'autres. En accusant les «étrangers» de vendre de la drogue «à nos jeunes», on évite de se poser trop de questions sur les causes d'un si grand nombre de paumés prêts à partir à la dérive. Sans clients, pas de marchands...

La peur des étrangers fait par ailleurs l'objet d'une propagande clandestine nourrie par des fuites de données qui circulent ensuite hors de tout contrôle et sans passer par les médias. Comme cette statistique des hôtels abritant des requérants d'asile dans le canton de Berne, avec les sommes payées pour ces hébergements. Ces éléments accroissent la suspicion, la peur et la haine, propagent à un climat de «reprise en main». ■

douce, dont la production et le commerce discrets ne pourront plus être poursuivis. Il s'agit largement ici d'adapter la loi à la réalité.

Comme autre innovation, qui n'est pas ouvertement contestée par les référendaires, figure la poursuite sur plainte du viol entre époux.

Toutes les révisions législatives qui touchent aux mœurs et à la famille sont sujettes à des débats où la passion l'emporte souvent sur la raison, ce qui explique le nombre élevé de signatures récoltées.

On se souvient par exemple que les soi-disant défenseurs de l'ordre familial prédisaient, il y a plus de dix ans, l'écroulement de cette cellule de notre société sous prétexte qu'une révision du Code civil prévoyait de reconnaître l'enfant comme partenaire à part entière dans les conflits familiaux. Le cataclysme annoncé n'a pas eu lieu. Il est probable que les défenseurs de la vertu, comme ceux de la famille, font plus de mal que de bien par leurs actions conservatrices: en voulant obliger les juges à appliquer une loi d'un autre temps, ils cherchent à maintenir le statut d'«irresponsabilité» des jeunes dans le domaine des mœurs et de leurs relations familiales, alors qu'il leur est demandé de se responsabiliser davantage ailleurs (études, travail, politique, etc). On peut certes regretter que la famille ait perdu en importance à cause de l'obligation d'une double activité professionnelle des parents dans de larges couches sociales ou du nombre élevé de familles monoparentales, mais il serait préférable d'entamer une réflexion sur les causes de cette évolution plutôt que d'empêcher la loi de s'adapter à une réalité largement reconnue. ■

DÉMOCRATIE DIRECTE

Sursauts référendaires

(yj) Il suffit qu'il soit envisagé de restreindre l'usage d'un droit pour donner à ses titulaires une furieuse envie de l'exercer pleinement. Saine réaction de leur part et bien visible présentement avec le droit de référendum. La perspective européenne n'aura pas suffi à déclencher la présente vague, mais elle y a sans doute indirectement contribué. Car on sait désormais que sur les vingt-six objets adoptés en votation finale par les Chambres fédérales dans l'ultime séance de la législature 1987-91, dont vingt-et-un sont soumis au référendum facultatif, ce ne sont pas moins de six textes (en fait huit d'après la matière) qui font l'objet d'une récolte de signatures contestataires. On prévoyait trois procédures référendaires, contre l'adhésion au FMI, contre les nouvelles transversales ferroviaires à travers les Alpes, et contre le nouveau droit foncier rural (DP n° 1052/19.9.91). Un autre trio d'actes législatifs est également attaqué par des comités référendaires plus

ou moins étoffés: la révision de la loi sur le droit de timbre, dans le sens d'un allègement injustifiable; la loi sur les écoles polytechniques fédérales insuffisamment participatives selon le nouveau régime; et enfin la loi sur les indemnités dues aux parlementaires et à leur groupe augmentées dans une proportion jugée incompatible avec l'état des finances fédérales.

Les chances de récolter les 50 000 paraphe d'ici le 13 janvier prochain sont inégales selon les objets. Mais à coup sûr, le programme des citoyens suisses sera chargé l'an prochain.

Sur fond de débat européen, ils auront à se prononcer sur l'internationalisation de notre politique de solidarité (FMI), de notre politique des transports (NLFA), de la place financière helvétique (droit de timbre).

Autant de rendez-vous décisifs de la Suisse avec elle-même, c'est-à-dire avec sa propre identité et sa vocation à long terme. ■